

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 25 Mai 2000**

❖ **Etaient présents :**

- Personnalités extérieures : Mme GOUGUEC, MM. NICOLAS, VANCEULEBROECK
- Collège A : MM. DEFOSSEZ, DESMULIERS, GAUDIER, GAZALET, HORLING, HOURIEZ, MALVACHE, THOMAS
- Collège B : Mme LEVIN, MM. CAUDER, DELHAISE, DESRUMAUX, DONSEZ, MANDIAU, MOREL, POMMERAY
- Collège AITOSS : Mmes DECNEUT, DRUART, MM. BALENGHIEN, BURY
- Collège des usagers : MM. BOURLEAU, CERISIER, COUQUE, ZERIGUI
- Membres de droit : M. DARRAS, Secrétaire Général
M. WIART, Agent Comptable
- Membres Invités : Mmes MARANDIN, MORGAND, MM. DELEBARRE, DESPRES, FREVILLE, HERBIN, LOQUET, NONGAILLARD, RAVALARD, WILLAEYS

Ont donné pouvoir :

- Personnalités extérieures : Mme ADAM à M. NICOLAS
M. LEGENDRE à M. VANCEULEBROECK
M. BOUCHER à M. VANCEULEBROECK
- Collège A : M. LEVEL à M. THOMAS
M. BRICOUT à M. GAUDIER
- Collège B : M. SALLEZ à M. MANDIAU
M. DEL CAMPO à M. MOREL
- Collège des IATOSS : M. DUBOC à M. DECNEUT
- Collège des usagers : M. BRUCELLE à M. BOURLEAU
M. WIECZOREK à M. COUQUE
M. SACCHI à M. ZERIGUI
M. LEMOINE à M. ZERIGUI

INFORMATIONS DU PRESIDENT

- **Le concours " formation continue "**

L'Université de Valenciennes, représentée par M. ANGUE, M. DECHY et M. DESRUMAUX a été auditionnée le 11 mai 2000. M. ANGUE se félicite que l'Université soit lauréate dudit concours , ce qui devrait se concrétiser par la création de 3 à 4 postes et l'obtention d'environ 500 KF.

- **Les crédits de sécurité**

M. ANGUE s'est rendu au Ministère avec M. DELHAISE pour défendre les intérêts de l'Université. Le Ministère devrait octroyer une somme de 2 à 3 MF pour l'année 2000.

- **Les licences professionnelles**

Mme DEMICHEL présente le 24 mai 2000 à l'Université, à l'occasion du colloque PROMOSCIENCES a affirmé qu'aucune décision n'était prise concernant ce dossier des licences professionnelles.

Dependant sur 522 dossiers présentés et expertisés, 30 répondent à l'ensemble des critères fixés et 180 apparaissent comme " mauvais ".

Une réunion déterminante est fixée le 30 mai 2000 et la question des licences professionnelles est à l'ordre du jour du CNESER du 15 juin 2000.

- **Les " bourses EIFFEL "**

Ces bourses émanent du Ministère des affaires étrangères et représentent un montant de 7000 francs par mois sur l'ensemble de la durée des études.

8 bourses devraient être attribuées au titre des sciences de l'ingénieur et 1 dans le domaine de la gestion.

- **L'évolution des effectifs de l'UVHC**

Les vœux " OCAPI " vœux prioritaires d'orientation en cas de succès au Baccalauréat et de la décision favorable de jury, permettent d'envisager pour la future année universitaire un reflux significatif dans les filières " lettres ".

Une réflexion doit impérativement être menée sur ce point afin de déterminer les causes de cette baisse d'attractivité.

- **Les demandes de créations d'emplois**

Pour la rentrée 2001, un projet de circulaire est parvenu à l'Université, la réflexion doit être menée dès à présent sachant qu'il conviendra de travailler à la fois sur les créations et sur les vacances de poste.

La partie information étant close, le Conseil d'Administration passe à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 6 avril 2000

Monsieur MOREL signale que Monsieur ALLUIN mentionné à la page 2 dudit compte rendu s'écrit sans " H ". Cette précision enregistrée, le compte rendu est proposé au vote : *adoption à l'unanimité.*

2 - Médecine Préventive des personnels

Mademoiselle AZEMA, Ingénieur Hygiène et Sécurité présente ce dossier.

Le Comité Hygiène et Sécurité de l'Université de Valenciennes travaille depuis plus d'un an à la mise en place d'un service de médecine de prévention.

L'objectif de ce service est de prévenir toute altération de la santé d'un agent, du fait de son travail. Réglementairement, tout agent de la fonction publique d'Etat doit bénéficier d'une visite médicale tous les 5 ans.

Cette périodicité est ramenée à 1 an pour les :

- personnels de droit privé
- personnels soumis à des risques particuliers (exemple : manipulation de produits chimiques)
- femmes enceintes
- personnels handicapés

Le recrutement d'un médecin de prévention s'avère nécessaire. Deux solutions sont envisageables :

- **Le recrutement d'un médecin vacataire**

Actuellement la médecine du travail présente un déficit de 440 médecins en équivalent temps plein. Dès lors dans ce contexte de pénurie, un tel recrutement s'avère problématique d'autant plus que les besoins de l'Université dans ce domaine ne représentent que l'équivalent d'un mi-temps.

- **L'adhésion à l'association de médecine du travail de l'arrondissement de Valenciennes**

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- Lieu des consultations : l'infirmerie des tertiaires
- Le suivi médical recouvre :
 - Visite au moins annuelle
 - Des examens complémentaires
 - Visite après tout accident du travail entraînant un arrêt de plus de 8 jours ou arrêt de longue maladie de plus de 21 jours
- Un " tiers temps " conseil directement sur le lieu de travail des personnels suivis
- Le personnel concerné : 135 personnes pour l'année 2000-2001 travaillant sur les sites valenciennois de l'Université (60 dès septembre 2000 et 75 supplémentaires à compter de janvier 2001)

Le comité hygiène et sécurité a retenu comme critères d'exposition aux risques pour désigner ces personnes :

- Le bruit
- Les standards téléphoniques
- Les produits chimiques
- Les machines outils utilisées
- Les poussières notamment de bois et d'amiante
- L'exposition aux rayons X et laser
- Le port de charges lourdes

La liste de ces personnels est en cours d'élaboration en cherchant à retenir à la fois des personnels AITOSS et enseignants.

Les coûts de cette médecine de prévention sont estimables :

- Pour l'année 2000 à 35 000 francs (60 personnes concernées)
- Pour l'année 2001 à 80 000 francs (135 personnes concernées)

La présentation terminée, l'adhésion de l'Université à l'association de médecine du travail de l'arrondissement de Valenciennes afin de mettre en place ce dispositif de médecine de prévention est mis au vote : *adoption à l'unanimité.*

3 - Sécurité incendie

Mademoiselle AZEMA rappelle que réglementairement l'Université doit communiquer annuellement au Rectorat une liste de personnes chargées de l'application des dispositions de sécurité pour l'ensemble des bâtiments. Ces personnes sont désignées par le Président, un projet d'arrêté de nomination et une liste nominative des délégués par bâtiment sont présentées au conseil.

Les délégués sécurité afin de mener à bien cette mission doivent bénéficier d'une aide opérationnelle. Pour chaque bâtiment doit être désigné un chargé de mission incendie et pour les bâtiments de grande taille un chargé de mission évacuation.

Les chargés de mission incendie présentés bénéficient déjà d'une formation relative aux alarmes et au maniement du matériel de première intervention.

L'efficacité des chargés de mission évacuation a été récemment prouvée par les différents exercices menés sur le campus.

Madame MORGAND s'interroge sur l'étendue de la responsabilité des personnes désignées sachant qu'elles ne sont pas en permanence présentes dans les locaux dont elles auront la charge.

Monsieur DARRAS rappelle qu'en tout état de cause, la responsabilité incombe au Président, ces personnes sont les correspondants du Président et son relais dans chacun des bâtiments concernés.

Mr COUQUE s'interroge : la portée d'exercices d'évacuation dont chacun est informé à l'avance du déroulement. L'efficacité réelle de tels exercices devrait pouvoir être testée par l'organisation d'évacuations inopinées.

Monsieur ANGUE explique que ce sont les premiers exercices depuis de nombreuses années et que le fait d'informer au préalable la communauté du déroulement d'exercices d'évacuation incendie a une vertu pédagogique permettant d'exposer à chacun la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

Le présent dispositif sécurité incendie est mis au vote : adoption à l'unanimité.

4 – VALUVAL – VALUTEC

Monsieur ANGUE prie le conseil d'excuser Monsieur ALDEBERT Président de VALUVAL, qui ne peut être présent ce jour pour des raisons médicales.

Lors du Conseil d'Administration du 6 avril 2000, il était convenu que les responsables de VALUTEC et de VALUVAL présentent une évaluation des coûts réels de maintenance et ceux de mise en œuvre des équipements.

Dans un premier temps, Madame LEVEAUX revient sur la convention de mise en place d'un diplôme universitaire (DU) " conduite de projets industriels " et ses implications :

Dans le cadre de l'Institut de Développement des Entreprises Industrielles (IDEI) dont la mission est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés BAC +2, un DU " conduite de projets industriels " a été mis en place à titre expérimental par l'Université.

La mise en place de ce DU a fait l'objet d'une convention entre le Rectorat de Lille, VALUVAL opérateur IDEI, le Lycée Georges Bustin de Vieux-Condé et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Cette convention fut ratifiée par l'ensemble des parties le 3 juin 1999.

En application de cette convention, l'Université apporte des surfaces, salles et bureaux.

Compte tenu des apports financiers respectifs des parties, l'Université de Valenciennes s'engage à soutenir le projet à hauteur de 255 KF.

Monsieur ANGUE précise que ce DU ne sera pas reconduit à la rentrée prochaine et ce en raison de la création des licences professionnelles qui viennent directement se positionner sur ce créneau de formation. Néanmoins, ce DU a été organisé au titre de l'année universitaire 1999-2000. Dès lors, la proposition est faite au conseil que l'Université signe l'avenant à la convention de mise en place d'un diplôme universitaire " conduite de projets industriels " par lequel l'Université verse un soutien au projet de 255 KF.

L'avenant est mis au vote : 6 abstentions – 0 contre : adoption.

Madame LEVEAUX présente les bilans de VALUTEC et de VALUVAL :

Résultats 1999 : VALUTECH

ELEMENTS	Montant global	Services communs	Développement Technologique		CONTRATS DE RECHERCHE
			C3T	CITIA	
Chiffre d'Affaires	4 643 917	0	2 294 305	490 762	1 858 849
<i>MEP Equipt C3T</i>	<i>376 424</i>		<i>376 424</i>		
Δ en cours de production	1 207 759	0	293 573	137 741	776 445
PRODUCTION DE L'EXERCICE	6 228 100	0	2 964 302	628 503	2 635 295
Achats consommés	664 076	0	462 955	101 017	100 104
Reversement UVHC	576 766	0	0	0	576 766
VALUVAL Admi./Commercial	395 737	0	172 379	49 280	174 078
MARGE	4 591 521	0	2 328 968	478 206	1 784 347
Frais de fonctionnement	702 562	86 174	299 483	16 702	300 203
Location immobilière UVHC	40 087	40 086	0	0	0
VALUVAL Direction	553 443	549 528	0	0	0
Impôts et taxes	69 288	0	33 320	12 795	27 154
Charges de personnel	3 474 534	0	1 670 857	442 004	1 361 673
E.B.E.	- 248 393	- 675 788	325 308	6 705	95 317
Reprise sur provision	0			0	0
Autres produits	0			0	0
Transfert de charges	15 385		15 385	0	0
Autres charges	0			0	0
Dotations Amortissements	14 690		9 864	0	4 826
Provisions	0			0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 247 698	- 675 788	330 829	6 705	90 491
Produits financiers	0		0	0	0
Charges financières	2 133		2 133	0	0
RESULTAT COURANT	-249 831	- 675 788	328 696	6 705	90 491
Produits exceptionnels	0			0	0
Charges exceptionnelles	269		0	262	8
RESULTAT DE L'EXERCICE	-250 100	- 675 788	328 696	6 443	90 483

VENTILATION S.I.G. VALUVAL EN 1999

ELEMENTS	Montant global	M.I.G	CITIA	VLV C3 & Sces communs	RS
Production vendue	9 230 404	528 936	0	2 338 860	6 362 608
- prod constatés d'avance	-1 726 576	-86 805	0	-144 066	-1 495 705
- production stockée	-1 495 128	42 465	0	-713 316	-824 277
Prestations annexes	6 771 361	3 085 712	578 255	3 044 165	63 229
<i>Prestation en attente Régularisation (UVHC)</i>	<i>255 000</i>	255 000			
Prod d'immobilisations en cours	120 140	0	0	120 140	0
PRODUCTION DE L'EXERCICE	13 155 201	3 825 308	578 255	4 645 783	4 105 855
- Achats consommés	-1 002 461	-217 161	-7 774	-560 372	-217 154
- Services extérieurs	-5 282 464	-1 201 325	-190 986	-1 710 642	-2 179 511
VALEUR AJOUTEE	6 870 276	2 406 822	379 495	2 374 769	1 709 190
+ Subventions d'exploitation	27 397	0	0	27 397	0
- Impôts et taxes	-127 106	-50 788	-7 784	-48 876	-22 153
- Charges de personnel	-6 917 496	-2 764 028	-423 648	-2 524 190	-1 205 630
E.B.E.	-146 929	-407 993	-51 937	-170 900	481 407
+ Rep sur prov et transfert de charges	143 454			143 454	0
- Autres charges	-28 988			-221	-28 767
- Dotations Amortissements	-414 969	-73 336	0	-45 679	-295 954
- Provisions	-43 801			-3 400	-40 401
RESULTAT D'EXPLOITATION	-491 233	-481 329	-51 937	-76 747	116 285
+ Produits financiers	19 195	0	0	19 195	0
- Charges financières	-124 956	-49 929	-7 653	-45 596	-21 778
RESULTAT COURANT	-596 994	-531 258	-59 590	-103 148	94 507
+ Produits exceptionnels	342 397	318 405		23 992	
- charges exceptionnelles	-80 116	-45 093		-3 093	-31 930
RESULTAT DE L'EXERCICE	-334 713	-257 946	-59 590	-82 249	62 577
Prestation en attente Région	283 000	283 000			
Résultat cumulé	-51 713	25 054	-59 590	-82 249	62 577

Monsieur ANGUE présente les avenants soumis à la décision du conseil :

- **Avenant n°1 à la convention d'exploitation du centre technologique en transports terrestres.**

Le conseil d'administration en sa séance du 6 avril 2000 avait adopté un avenant n°1 à ladite convention en ces termes en son article 2 :

*" l'article 6 location des équipements du C3T de la convention susmentionnée est modifié comme suit :
Pour l'année 1999, l'Université permet à VALUTECH d'accéder gratuitement aux équipements du C3T.
Pour les années 2000 et 2001, le conseil d'administration de l'Université sera consulté annuellement pour déterminer les taux applicables aux coûts de maintenance des équipements du C3T qui seront facturés à VALUTECH "*

Suite à une recommandation de la caisse des dépôts et consignation portant sur l'estimation des coûts, une nouvelle rédaction dudit avenant en son article 2 est proposée :

*" L'article 6 Location des Equipements du C3T de la convention susmentionnée est modifié comme suit :
Pour l'année 1999, l'Université permet à VALUTECH d'accéder gratuitement aux équipements du C3T".
Pour l'année 2000, les coûts de maintenance des équipements du C3T sont estimés à 212 000 francs. Le taux d'utilisation des équipements du C3T par VALUTECH, au titre de l'année 2000, est estimé à 15%, soit un montant facturé de 31 800 francs.
Pour l'année 2001, le conseil d'administration de l'Université déterminera le montant des coûts de maintenance qui seront facturés à VALUTECH au vu de l'exécution réelle des dépenses de maintenance au titre de l'année 2000 et de l'évolution du taux d'utilisation par VALUTECH des équipements du C3T "*

VALUTECH connaissant les modalités de calcul pourra établir un prévisionnel des coûts.
Cette nouvelle rédaction est la concrétisation numérique de l'avenant adopté le 6 avril 2000.

L'avenant n°1 est soumis au vote : 2 abstentions – 0 contre : adoption.

- **Avenant n° 2 à la convention d'exploitation du centre technologique en transports terrestres.**

L'Université de Valenciennes confie à VALUTECH la mise en place et l'installation des équipements du C3T.
Le présent avenant a pour finalité de contractualiser la prise en charge financière et les conditions d'installations desdits matériels.
Au titre de l'année 1999, le coût s'élève à 376 424 francs et sera pris en charge sur le budget recherche de l'Université.

Monsieur MOREL souhaite connaître le statut des personnels de VALUTECH mis à disposition pour la mise en place des équipements du C3T et dont la liste nominative est annexée à l'avenant.

Madame LEVEAUX précise que ces 8 personnes concernées disposent de contrat à durée indéterminée.

L'avenant n°2 est soumis au vote : 2 abstentions – 0 contre : adoption.

Monsieur ANGUE souhaite qu'un point particulier soit développé même s'il n'y a pas à ce jour d'implication directe pour l'Université : l'opération SYNERGIE menée par VALUVAL.

Monsieur PAULIN présente un bilan de cette opération afin que les conseillers aient une information précise.
L'objectif de SYNERGIE est de réaliser l'interface entre les IUT et les Lycées Technologiques d'une part et les PME-PMI du Hainaut-Cambrésis et Douaisis d'autre part.

- **Le bilan quantitatif**

- Rendre les entreprises plus autonomes en leur apprenant à aller vers les offreurs de technologie sur des projets concrets de développement.
 - 200 projets valides par le comité de pilotage (sur 233 présentés)
 - 338 besoins détectés
 - 545 PME visitées
 - 1226 PME-PMI contactées

- inciter les enseignants à travailler en partenariat avec le monde industriel de façon à mieux adapter l'offre à la demande.
 - 16 établissements impliqués (lycées et IUT)
 - 200 enseignants impliqués
 - 10 000 heures d'encadrement de projet
 - 24 sections de TS impliquées
 - 6 départements de l'IUT de Valenciennes, Cambrai, Maubeuge et Villeneuve d'Ascq
- apprendre aux élèves, sur des cas concrets, ce qu'est un projet industriel ou innovant et démystifier la PME-PMI souvent mal connue alors qu'elle peut être génératrice d'emploi.
 - 450 élèves pour réaliser les projets
 - 85 000 heures de développement

- **Le bilan qualitatif**

- Les industriels, enseignants des lycées technologiques et IUT sont très satisfaits des relations qu'ils entretiennent entre eux
- Tant sur le plan professionnel que sur le plan pédagogique, le travail effectué en commun est reconnu de tous
- L'organisation et le suivi des projets sont essentiels à leur aboutissement tant pour l'équipe SYNERGIE que pour les industriels, enseignants et étudiants
- La méthode de travail adoptée permet d'obtenir des retombées positives tant au niveau pédagogique que dans leur mise en œuvre dans les entreprises

A partir de ce bilan des propositions et perspectives peuvent être formulées :

- Capitaliser les acquis
- Adapter ce concept qui fonctionne maintenant depuis 5 ans et l'ouvrir à des bac + 3 voire + 5
- Intégration du plan régional d'innovation décliné par le plan local d'innovation du Hainaut-Cambrésis et participer à la rédaction de ce plan local d'innovation

En conclusion, Madame LEVEAUX rappelle qu'en 5 ans plus de 12 MF émanant des pouvoirs publics ont été investis dans l'opération SYNERGIE pour un bilan global qui est reconnu à l'unanimité.

Néanmoins, VALUVAL se trouve confronté à un double problème :

- de trésorerie afin d'assurer le besoin en fonds de roulement de cette opération, sachant que sur ce type de mission d'intérêt général les dépenses doivent être engagées préalablement à l'octroi des financements publics
- le financement arrive à échéance fin août 2000, or actuellement, on se trouve dans une phase de négociation du contrat de plan Etat-Région, dès lors aucune décision ne semble devoir être prise avant la fin de l'année 2000

A ce jour, VALUVAL ne peut financièrement prendre le risque de poursuivre cette opération.

Monsieur ANGUE souhaitant que chacun soit sensibilisé à ce problème de la pérennisation de l'opération SYNERGIE, sachant qu'actuellement au sein de VALUVAL, 6 personnes y travaillent.

Si le financement n'est plus assuré au delà du mois d'août, concrètement cela se traduit par le licenciement de ces 6 personnes. La procédure de licenciement doit être lancée au 1er juin 2000.

Devant cet état de fait, l'Université fut à l'origine d'une réunion en sous-préfecture avec l'ensemble des financeurs potentiels d'une telle opération (Europe, Etat, Région, Département). Chacun s'accorde à trouver l'opération intéressante et en adéquation avec notamment les projets locaux d'innovation, mais en l'absence de contrat de plan Etat-Région, aucune institution ne veut prendre de décision.

L'Université travaille ardemment pour trouver une solution afin de pérenniser cette opération. **En tout état de cause ce problème de l'opération SYNERGIE sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration prévu fin juin.**

5 – Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques

• Primes pour charges administratives

Monsieur GAUDIER rappelle qu'il appartient au conseil d'administration d'arrêter la liste des fonctions y ouvrant droit et le taux maximum attribué.

Ladite liste est la suivante :

FONCTIONS	TAUX MAXIMUM
1er Vice-Président	40 000 F
Vice-Président	35 000 F
Responsable de Service Commun	17 500 F
Chargé de Mission (université)	10 000 F
Directeur de Composante	35 000 F
Chef de Département IUT	25 000 F
Directeur Adjoint de Composante	25 000 F
Directeur IUP	10 000 F

La liste nominative et les montants attribués seront débattus au conseil restreint.

• Primes de responsabilités pédagogiques

Il revient également au conseil d'administration d'établir la liste des fonctions ouvrant droit aux dites primes après avis du CEVU.

Ces primes sont une nouveauté. Monsieur GAUDIER en concertation avec M. DEFRENNE ont recensé les fonctions et les tâches effectuées.

Monsieur GAUDIER présente le tableau établi à l'issue de cette enquête.

Pour ces primes, réglementairement aucun taux maximum n'est fixé, à l'avenir il peut apparaître opportun d'en fixer un pour l'Université.

La liste nominative et le montant alloué seront débattus en conseil restreint.

Les primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques sont soumises au vote : *adoption à l'unanimité.*

6 – Demande d'habilitation à délivrer un diplôme d'Université « initiation au français langue étrangère »

Monsieur USEILLE présente le diplôme universitaire « initiation au français langue étrangère ».

Dans le cadre de sa politique de développement des relations internationales, l'université s'est dotée maintenant depuis trois ans d'un dispositif d'accueil des étudiants étrangers comportant notamment des cours de perfectionnement de " français langue étrangère ". Un besoin nouveau émerge dans ce domaine, celui des étudiants non francophones qui souhaitent suivre un cursus à l'UVHC. Le diplôme universitaire " initiation au français langue étrangère " doit y répondre. Cette initiation réalisée, l'étudiant non francophone entreprendra un cursus au sein de l'UVHC tout en ayant la possibilité d'accéder au dispositif de perfectionnement existant afin de parfaire son apprentissage de la langue française.

Ce DU s'accompagne d'une assistance administrative des étudiants non francophones dans leur recherche notamment d'un logement.

Les droits d'inscription, fixés à 3000 euros (19 800 francs) pour l'année universitaire 2000-2001 couvrent les frais de scolarité, les frais de formation et ceux relevant de l'accueil.

Monsieur DELEBARRE apporte un éclairage international à ce projet en explicitant que cette formation entre dans le cadre du dispositif d'accueil des étudiants étrangers et permet de promouvoir la culture et la langue française.

La difficulté du projet réside dans son financement avec un coût d'inscription élevé. L'objectif est de trouver des financements notamment européens pour abaisser de manière significative ces droits d'inscription. Néanmoins, ces droits ne sauraient en tout état de cause atteindre ceux des diplômés nationaux, et ce, compte tenu de la spécificité de cette formation.

Actuellement ce coût couvre le coût réel de cette formation.

Monsieur DEFRENNE explicite la position du CEVU concernant ce dossier. L'utilité de cette formation est reconnue à l'unanimité mais le CEVU manifeste une réticence quant aux frais d'inscription et est hostile à la mise en place d'un diplôme universitaire payant. Dans ce contexte *le vote du CEVU a été 1 abstention – 12 contre-8 pour.*

Madame LEVIN souhaite revenir sur ces frais d'inscription qui correspondent au coût réel de la formation et désiré connaître la nature exacte de ce coût réel. Monsieur DELEBARRE explique que ce coût recouvre l'enseignement qui n'est pris en charge par aucune des composantes de l'université.

Par ailleurs Madame LEVIN s'interroge sur l'accessibilité des familles défavorisées à ce diplôme.

Monsieur DELEBARRE précise que ce coût de 3000 euros est en adéquation avec les montants affichés par d'autres pays, notamment l'Allemagne ou l'Australie mais que la volonté de l'université est bien de l'abaisser à un niveau plus raisonnable.

Madame LEVIN demande si cette formation ne pourrait pas être rattachée à une composante, la FLLASH ou le CEPPEP par exemple.

Cette solution serait envisageable mais M. DELEBARRE rappelle qu'il s'agit d'une démarche de l'université. Une participation des composantes au financement peut être néanmoins imaginée.

Monsieur MOREL explique que ce problème de l'accueil des étudiants étrangers dépasse le cadre de l'UVHC. Concrètement se pose pour la France le problème de mieux les accueillir car le constat actuel est qu'il y a défaillance en la matière. Par contre, il estime qu'une telle formation proposée à un tel coût n'est pas la solution et affirme son opposition quant au principe d'afficher des frais d'inscription aussi élevés.

Monsieur ANGUE souhaite apporter deux précisions :

- Toute formation a nécessairement un coût . En l'espèce l'objectif n'est pas de réaliser des profits mais simplement de couvrir le coût de la formation
- Quand Madame DEMICHEL reconnaît la défaillance de la France en la matière, ce n'est pas en terme financier, mais principalement au regard des formalités administratives, des possibilités de logement, et quoiqu'on puisse en penser, du problème par rapport à la langue anglaise qui est loin d'être couramment parlée sur notre territoire.

Monsieur DEFOSSEZ estime que la dialectique est très simple : soit l'université met en place ce diplôme et dès lors son coût est répercuté sur les frais d'inscription, soit pour des raisons morales le projet est abandonné.

Monsieur HERBIN relève que ce montant de 3000 euros est fixé en fonction de 15 étudiants inscrits et dès lors notamment pour l'obtention de financement que se passera-t-il si ce nombre varie ?

Monsieur NICOLAS demande si l'université dispose d'une idée du volume de la " clientèle " potentielle de cette formation.

Monsieur USEILLE précise que ce public est essentiellement de deux grandes catégories :

- Les éventuels boursiers " EIFFEL "
- Des étudiants chinois qui manifestent un grand intérêt pour les diplômes européens en général dont les français en particulier

Monsieur ANGUE rappelle qu'il convient de prendre également en compte le potentiel lié à l'implantation de l'usine TOYOTA.

Monsieur DECHY insiste sur l'existence d'un public mixte, formation initiale – formation continue, et sur l'atout dont dispose l'UVHC de proposer une formation autant culturelle que purement linguistique.

Monsieur DEFRENNE réaffirme l'objectif de cette formation : permettre à des étudiants non francophones d'intégrer un cursus universitaire et estime qu'une commission puisse examiner une éventuelle aide pour des étudiants qui ne pourraient s'acquitter de ces frais.

Monsieur ANGUE en conclusion résume le débat : le diplôme d'université " initiation au français langue étrangère " est mis en place à ce coût ou le projet est abandonné.

La demande d'habilitation de ce diplôme est mis au vote : *abstentions 8 – contre 0 : adoption à la majorité.*

7 – Projet de création d'un Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)

La création d'un IEJ a déjà été présentée lors des conseils d'administration précédents.

Madame MORGAND rappelle que cet IEJ a vocation à préparer uniquement le concours d'avocat puisqu'au sein de l'IPAG existe déjà la préparation à la magistrature (ENM).

Une convention précisant le rôle respectif de la FDEG et de l'IPAG a été signée par leur directeur respectif.

La création de cet IEJ doit permettre notamment de stabiliser les étudiants en droit de Valenciennes qui à défaut d'une telle offre s'inscrivent auprès de l'IEJ de Lille.

Monsieur DEFOSSEZ précise qu'il ne s'agit pas d'un diplôme mais d'une préparation spécialisée à un concours.

A la demande de Monsieur MOREL, il est précisé que cet IEJ sera un département de la FDEG.

Le projet de création d'un Institut d'Etudes Judiciaires est mis au vote : *adoption à l'unanimité.*

8 – Examen d'aide à la mobilité internationale des étudiants boursiers hors Europe

Monsieur DEFRENNE expose l'objectif qui est d'aider les étudiants de situation financière modeste, inscrits à l'Université en formation initiale et progressant régulièrement dans leurs études, à financer un stage obligatoire à l'étranger.

Ce dispositif vient épauler celui du CROUSS.

Le montant de l'aide s'élève à **3000 francs** et pris en charge sur le FAVE.

Après discussion en CEVU, le principe d'une aide forfaitaire a été retenu.

Monsieur LOQUET précise que cette aide est ponctuelle, les crédits du FAVE le permettant cette année mais la reconduction pour les années à venir n'est pas acquise.

L'aide à la mobilité internationale est mise au vote : *adoption à l'unanimité.*

9 – Chaîne d'inscription

Suite aux dysfonctionnements et réclamations des années précédentes dus à la concurrence musclée qui s'exercent entre les deux mutuelles étudiantes, Monsieur DEFRENNE propose que la chaîne d'inscription pour la rentrée 2000 soit inversée.

L'ordre de passage à la chaîne d'inscription serait le suivant :

1. la scolarité
2. L'accueil étudiants par les représentations étudiantes
3. Le " village " des services aux étudiants : mutuelles, banques principalement.

Cette proposition est mise au vote : *adoption à l'unanimité*

10 – Assurances des étudiants en entreprise et projet de convention de stages

Les étudiants en stage obligatoire en entreprise bénéficient de la législation relative aux accidents du travail. Concrètement chaque année la scolarité remonte au Rectorat la liste des étudiants concernés. La cotisation afférente est prise en charge par le Rectorat.

Demeure le problème de l'assurance responsabilité civile destinée à couvrir les dommages que pourrait causer l'étudiant au sein de l'entreprise pendant la durée ou à l'occasion de son stage.

La présente convention stipule que l'Université souscrit une assurance responsabilité civile destinée à couvrir le risque susmentionné.

La souscription d'une telle assurance présente comme avantage :

- le stage étant obligatoire, ce coût ne pèse plus sur l'étudiant
- uniformisation au sein de l'université : une police d'assurance unique quelque soit la composante

- réciprocité pouvant être exigée de la part de l'entreprise
- renforcement de la protection de l'université sur le terrain de la responsabilité

La question du coût d'un tel dispositif reste en suspens.

A ce jour, seule la MAIF a fait un devis qui s'élève à 135 KF pour 3500 étudiants effectuant 3 mois de stage. Une proposition orale devant être confirmée par écrit dans les prochains jours s'élèvent à 75 KF.

Monsieur ANGUE propose que cette étude soit remontée à la Conférence des Présidents d'Université (CPU), ce problème concernant l'ensemble des Universités.

Monsieur DEFOSSEZ apporte les précisions suivantes :

- il convient de vérifier le montant des garanties par sinistre
- d'un point de vue juridique, le risque doit être minimisé et relativisé
- les compagnies d'assurance française ont toujours des difficultés à s'adapter à des commandes nouvelles pour des risques qu'elles ne connaissent pas.

Compte tenu des éléments apportés au débat et qu'une charte des stages est en cours de discussion au Ministère, Monsieur ANGUE propose que l'étude soit remontée à la CPU pour un traitement global.

En marge de ce débat, Monsieur POMMERAY désire connaître les motivations qui ont conduit à la rédaction de l'article 3 relatif à l'absence de rémunération pouvant être versée à un étudiant stagiaire.

Monsieur DEFOSSEZ explique que l'étudiant ne peut percevoir effectivement qu'une gratification n'excédant pas 30% du SMIC sous peine que les sommes versées soient requalifiées de salaire.

Monsieur DEFRENNE précise que le CEVU a demandé une nouvelle rédaction de cet article 3 qui peut être source d'ambiguïté.

Il convient sur ce point de trouver un compromis dans la rédaction entre le cadre juridique applicable et les pratiques en la matière.

11 – Modifications des statuts de l'Institut Culturel Universitaire (ICU)

Monsieur NOGACKI souhaite être remplacé à la tête de l'ICU. La procédure pour pourvoir à son remplacement est organisée.

Dans ce contexte, il est apparu que les statuts de l'ICU ne sont plus en phase avec la réalité.

La proposition de modification porte sur l'article 3 desdits statuts. La rédaction actuelle mentionne que l'ICU est dirigé par le Vice-Président chargé des activités culturelles de l'université.

La proposition de modification est la suivante :

“ L'Institut Culturel est dirigé par un Directeur, choisi parmi les personnels titulaires en poste à l'Université, nommé par le Président de l'Université après avis du conseil d'administration ”.

Dans tout le reste des statuts et notamment les articles 4,5,6, il convient de remplacer le « Vice-Président chargé des affaires culturelles » par le « Directeur de l'ICU ».

A la demande de Monsieur DEFOSSEZ, Monsieur ANGUE précise que “ tout personnel titulaire ” doit s'entendre au sens large : Enseignants et AITOSS.

La proposition est soumise au vote : adoption à l'unanimité.

Monsieur ANGUE va faire appel à candidature afin que la désignation du Directeur de l'ICU puisse le cas échéant être entérinée au prochain Conseil d'Administration.

12 – DESS Economie et Logistique de la Construction

Ce DESS est inscrit dans le contrat quadriennal. Ce dossier a été instruit au Ministère et n'a reçu que des louanges en raison de son originalité, de l'articulation formation – recherche – transfert et du contenu pédagogique.

La création de ce DESS est soumis au vote : adoption à l'unanimité.

13 – Accord de coopération entre l’UVHC et l’Ecole Nationale de l’Industrie Minérale (ENIM) du Maroc

Monsieur DELEBARRE présente cet accord entre l’EIGIP et l’ENIM.

Deux grands axes se dégagent de cette coopération :

- la recherche dans le domaine de l’automatisation, informatisation et maintenance des équipements d’un laboratoire de recherche
- mise en place d’une formation continue et d’un centre d’excellence dans ce domaine afin d’aider l’ENIM à réaliser des expertises auprès des industries marocaines

L’accord de coopération est mis au vote : *adoption à l’unanimité.*

14 – Subvention colloque “ PROMOSCIENCES ”

L’association PROMOSCIENCES regroupe les responsables des filières scientifiques de toutes les universités françaises. Cette année, Valenciennes accueille le colloque de l’association.

La proposition est faite d’accorder 10 KF à l’association qui sera imputée sur le budget communication du Président.

La proposition de subvention est soumise au vote : *adoption à l’unanimité.*

15 – Information sur les Statuts

Le prochain Conseil d’Administration se prononcera sur ces modifications statutaires. Monsieur ANGUE sensibilise les conseillers sur la nécessité de leur présence puisque **le quorum des 2/3 des membres doit être atteint.**

En ce conseil, Monsieur GAUDIER présente à titre d’information les nouveaux statuts en rappelant que la commission des statuts a travaillé pendant plus d’un an à leur rédaction.

• Les statuts de l’université

Deux modifications significatives sont à mentionner :

- La mise à jour des composantes
- La création de secteurs électoraux pour les élections aux trois conseils.

La présentation permet de relever que doivent être rectifiés :

- *Article 1 : suppression de la “ BP 311 ” dans l’adresse de l’UVHC*
- *Article 4 : remplacement de “ communauté ” de ville de Cambrai “ par communauté d’agglomération de Cambrai ”*
- *Annexe B : rectifier l’orthographe de VALUTECH S.A*

• Les Statuts de la Faculté des Sciences et des Métiers du Sport (FSMS) et du Département Universitaire de Formation en Activités Physique et Sportives (DUFAPS).

Actuellement le DUFAPS est un département de la FSMS. Le DUFAPS et la FSMS par la voix de leur Directeur respectif ont manifesté leur volonté de se séparer, le DUFAPS devant devenir un service commun de l’Université.

La position de principe de l’Université face à de telles demandes est d’examiner la séparation de façon concomitante avec l’examen des nouveaux statuts. Les présents statuts concrétisent cette séparation.

16 – Questions diverses

- Monsieur COUQUE signale que sur la période du 8 au 15 avril 2000, 200 élèves de l’EIGIP n’ont pu se restaurer au Restaurant Universitaire du Mont-Houy, celui-ci étant fermé.
De plus, 96 étudiants de première année étaient en partiels.
Monsieur COUQUE demande qu’un service minimum soit assuré par le CROUS et demande à l’Université d’intervenir en ce sens.

- Monsieur ANGUE , membre du Conseil d'Administration du CROUS va remonter cette revendication.
- Le vol du matériel informatique à l'AIP
Du matériel informatique neuf a été volé à l'AIP. Le matériel avait été acquis sur le budget multimédia de l'Université.
Monsieur ANGUE propose que ce préjudice soit pris en charge par l'Université dans sa globalité.

La proposition est mis au vote : 1 abstention – adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H